Conseil
Expertise comptable
Commissariat aux Comptes
site : www.cabinetbourgeon.fr

ADEFSA – CFA DESCARTES

Siège social :

21 rue Galilée
77420 CHAMPS SUR MARNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Cabinet Jean-François BOURGEON
45, rue Maurice Berteaux - 78600 le Mesnil-le-Roi • Tél : 01 39 12 12 58 • Fax : 01 39 62 48 21 • @ : mesnil@cabinetbourgeon.fr
62, place de l'Eglise - 78550 Houdan • Tél : 01 30 59 62 24 • Fax : 01 30 59 53 84 • @ : houdan@cabinetbourgeon.fr
n° Intracommunautaire : FR 153 412904 27 siret : 341 290 427 00028 - Adhérent à une association de gestion agrée acceptant à ce titre les règlements par chèque

ADEFSA – CFA DESCARTES

21 rue Galilée
77420 CHAMPS SUR MARNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée du 6 mai 2021 de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée du 19 mars 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion adressé aux Membres de l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur de l'Association et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association

Le Mesnil le Roi, le 30 avril 2021

JF BOURGEON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	384 290	364 512	19 779	21 787
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	66 345	57 462	8 883	13 410
Autres immobilisations corporelles	4 484 401	3 591 299	893 101	918 038
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être céd				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	159 171	159 171		
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	206 721		206 721	204 610
Total I	**5 300 927**	**4 172 443**	**1 128 484**	**1 157 845**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 041
Créances				
Usagers et comptes rattachés	7 614 391	56 342	7 558 049	209 674
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	439 165		439 165	1 094 430
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 061 642		2 061 642	2 188 713
Charges constatées d'avance	391 131		391 131	335 388
Total II	**10 506 329**	**56 342**	**10 449 987**	**3 829 247**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion – Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**15 807 256**	**4 228 785**	**11 578 471**	**4 987 092**

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	280 113	225 015
Excédent ou déficit de l'exercice	**4 365 880**	**55 097**
Situation nette (sous–total)	**4 645 993**	**280 113**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	921 763	953 237
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**5 567 756**	**1 233 349**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	211 837	86 094
Provisions pour charges	96 172	88 661
Total III	**308 009**	**174 755**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 286 508	1 660 576
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	471 106	1 909 139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 132	
Autres dettes	154 041	9 273
Produits constatés d'avance	738 919	
Total IV	**5 702 706**	**3 578 987**
Ecarts de conversion – Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**11 578 471**	**4 987 091**

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	**15 466 307**	**1 697 132**
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	15 466 307	1 697 132
Produits de tiers financeurs	**447 055**	**11 430 203**
Concours publics et subventions d'exploitation	447 055	11 430 203
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	19 044	23 977
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	911	260
Total I	**15 933 317**	**13 151 571**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	10 094 815	10 484 808
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	187 566	209 441
Salaires et traitements	1 609 018	1 550 529
Charges sociales	705 197	687 084
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	238 901	273 397
Dotations aux provisions	151 605	72 609
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9	826
Total II	**12 987 111**	**13 278 693**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	**2 946 206**	**-127 121**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilées	1 027	2 830
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	**1 027**	**2 830**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	235	74 698
Intérêts et charges assililées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	**235**	**74 698**
2. RESULTAT FINANCIER (III–IV)	**792**	**-71 868**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV)	**2 946 998**	**-198 989**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 371 199	
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	206 219	329 989

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Total V	**1 577 418**	**329 989**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	158 536	
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		75 903
Total VI	**158 536**	**75 903**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V–VI)	**1 418 881**	**254 086**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**17 511 762**	**13 484 391**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	**13 145 882**	**13 429 294**
EXCEDENT OU DEFICIT	**4 365 880**	**55 097**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL **CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Evènements principaux de l'exercice

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La pandémie de COVID 19 se poursuit en 2021. L'association met en place les mesures pour garantir la continuité d'exploitation.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

* Arrêt de la convention régionale au 31.12.2019.

Depuis le 1er janvier 2020, les Opérateurs de Compétences (OPCO) financent les contrats d'apprentissage :

- le niveau de prise en charge est défini par la Branche Professionnelle à laquelle relève l'employeur,
- France Compétences assure la régulation des niveaux de prise en charge,
- les niveaux de prise en charge sont définis pour 2 ans et seront revus en 2022.

* Evolution de la relation financière CFA

Jusqu'au 31.12.2019, les frais de formation étaient facturés par les UFA sur la base de cout analytique. Depuis le 01 janvier 2020, en lien avec l'évolution du système de financement de l'apprentissage, le CFA reverse aux UFA, les frais de formations facturés aux OPCO déduction faite d'un forfait correspondant aux frais de Gestion administrative et financière des contrats. Ce forfait varie entre 100 € et 1 250 € selon les critères du contrat. Ce reversement aux UFA et effectué sous réserve de l'encaissement des dites sommes.

Ces financements de contrats d'apprentissage qui font l'objet de facturations, sont désormais constatés en chiffre d'affaires à compter du 1er janvier 2020.

* Evolution du cadre comptable des CFA

Jusqu'au 31 décembre 2019, en application de la nomenclature comptable des CFA, le résultat d'un CFA devait être au plus équilibré (sauf pertes antérieures à apurer). La taxe d'apprentissage perçue par le CFA assurait l'équilibre financier et la quote part de taxe d'apprentissage non utilisée était reportée au bilan dans un compte de « dettes » sur

laquelle le Conseil régional disposait d'un droit de préemption et dont le montant au 31 décembre 2019 s'élève à 1 442 K€. Cette réglementation a été abrogée par la loi « choisir son avenir professionnel ».

Compte tenu de cette évolution réglementaire, le résultat du CFA ressort excédentaire de 4 366 K€.

La loi « avenir professionnel » prévoit le reversement du « report de taxe non utilisée » à France Compétences au 31 décembre 2019 pour la part qui excède 4 mois de fonctionnement sous réserve de la parution d'un décret. Considérant le report de taxe d'apprentissage de 1 442 K€ au 31 décembre 2019 et un budget 2019 de 12 944 K€, le risque de reversement pour le CFA est nul.

A date, le décret n'est pas paru et il demeure un flou juridique sur le traitement comptable à réserver à la quote part de taxe d'apprentissage inférieure à 4 mois (inscription en réserves, maintien en dettes). France Compétences a été réinterrogée sur le traitement comptable à opérer en 2020. Aucune réponse n'a été apportée à date. Le conseil d'administration a décidé au 31/12/2020 de solder le report de taxe d'apprentissage en produit exceptionnel.

Arrêté au 31 décembre 2020 12 mois	ASSOCIATION ADEFSA	orcom

Répartition des ressources

TABLEAU 1 : Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en euros	en %	en euros	en %
1 - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	3474	0,02%		
État, Collectivités locales, Établissements publics	853907	5,36%		
Entreprises, transition pro FAF				
Particuliers				
Sous total I	857381	5,38%		
2 - Ressources des pouvoirs publics				
Instances européennes				
État				
Régions	445157	2,79%		
Autres collectivités territoriales				
Sous total 2	445157	2,79%		
3 - Autres				
Autres organismes de formation OPCO	14610599	91,70%		
Autres ressources TA				
Autres ressources FNCFA				
Transferts de charges et autres produits	20179	0,13%		
Sous total 3	14630778	91,83%		
Total des ressources	15933316	100,00%	0	100,00%

TABLEAU 2 : Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	Montant	N	Montant	N-1
	en euros	en %	en euros	en %
Diplômantes (1)	15001726	98,60%	0	
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	25963	0,17%		
insertion sociale (école de l'apprentissage)	187500	1,23%		
Total	15215189	100%	0	100%

(1)Diplômes nationaux, titres homologués.

(2)Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

TABLEAU 3 : Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant Initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Fonctionnement		0		0
1er équipement		0		0
Qualité pédagogique		0		0
DRDJS		0		0
Entreprenariat		0		0
Développeur		0		0
Ecole de l'apprentissage		0		0
Mobilité		0		0
FSAA		0		0
Aide au permis		0		0
TOTAL	0	0	0	0

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

- Développer la formation supérieure par alternance et de mettre en place des programmes de formation. Elle entend développer en Ile-de-France des filières de formation par l'apprentissage qui permettront aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux associations de former, dans le cadre de leur gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, à tous les niveaux de qualification, des jeunes professionnels adaptés à l'exercice de leur métier ;

- Organiser, soit directement soit indirectement, ou de concourir à l'organisation, d'actions de conseil, d'ingénierie et de formation professionnelle ainsi qu'à dispenser ladite formation. A cet effet, l'association a vocation à passer les conventions de formations prévues avec des entreprises, groupes d'entreprises, associations, établissements et organismes privés, organisations professionnelles, établissements publics, collectivités locales, etc, ;

- Assurer le rôle d'organisme gestionnaire du Centre de Formation d'Apprentis Descartes de Marne-la-Vallée ou de tout autre CFA qui pourrait être créé ;

- Développer tout moyen approprié à la poursuite de son objet social, notamment, par des études, des publications, des conférences, des séminaires, des colloques, des stages de formation ;

– Prise de participation dans toute société dont l'activité se rattache directement ou indirectement à son objet.

Dans le cadre de son objet statutaire, l'association s'attachera à développer des partenariats avec les systèmes éducatifs, et notamment les universités, les établissements scolaires publics et privés, les assemblées consulaires, les autres centres de formation d'apprentis et les centres de formation d'entreprises.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2018–06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014–03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	362 077	22 213		384 290
Immobilisations incorporelles	**362 077**	**22 213**		**384 290**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 345			66 345
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 870 132	20 144		1 890 276
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 461 735	132 389		2 594 124
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**4 398 212**	**152 533**		**4 550 745**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	158 936	235		159 171
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	204 610	2 111		206 721
Immobilisations financières	**363 546**	**2 346**		**365 892**
ACTIF IMMOBILISE	**5 123 835**	**177 093**		**5 300 927**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	340 291	24 221		364 512
Immobilisations incorporelles	**340 291**	**24 221**		**364 512**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 934	4 527		57 462
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 121 270	101 739		1 223 009
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 292 559	75 731		2 368 290
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**3 466 763**	**181 998**		**3 648 761**
ACTIF IMMOBILISE	**3 807 053**	**206 219**		**4 013 273**

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	149 171		149 171
Prêts			
Autres	206 721		206 721
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 614 391	7 614 391	
Autres	439 165	439 165	
Charges constatées d'avance	391 131	391 131	
Total	**8 800 579**	**8 444 687**	**355 892**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients prod.non enc.fact	3 743 067
Produits recevoir	358 650
Intérts Courrus Recevoir	1 027
Total	**4 102 745**

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	225 015		55 098		280 113
Excédent ou déficit de l'exercice	55 097		4 294 103		4 365 880
Situation nette	**280 113**		**4 349 201**		**4 645 993**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	953 237		1 545 944	1 577 418	921 763
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**1 233 349**		**5 895 145**	**1 577 418**	**5 567 756**

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	86 094	125 744			211 837
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	88 661	7 511			96 172
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**174 755**	**133 255**			**308 009**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		151 605	18 350		
Financières					
Exceptionnelles					

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 286 508	4 286 508		
Dettes fiscales et sociales	471 106	471 106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 132	52 132		
Autres dettes (**)	154 041	154 041		
Produits constatés d'avance	738 919	738 919		
Total	**5 702 706**	**5 702 706**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures recevoir	3 428 996
Personnel prov. cp+rtt	121 870
Personnel Prov. Cet	30 115
Personnel, salaires péd. à payer	88 217
Charges sociales s/sal payer	68 472
Trésor public taxe/salaires	20 114
fae	135 053
Total	**3 892 837**